ABC Architectes associés
Société par Actions Simplifiée au capital social de 32.320 €
Siège Social : "Le Krystal" - 1725 Route Départementale 6007
06270 VILLENEUVE-LOUBET

R.C.S. ANTIBES 333 313 690

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six,
Le 20 avril,
à 14 heures 30.

Les associés de la S.A.S. « ABC Architectes associés », société par actions simplifiée au capital de 32.320 €, divisé en 2.020 actions de 16 € chacune, se sont réunis au siège social « Le Krystal » 1725 Route Départementale 6007, VILLENEUVE-LOUBET (06270), en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation faite par le Président, conformément à la loi.

La feuille de présence est émargée par chaque associé présent ou représenté en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard, Jean-Philippe CABANE, Président.

Monsieur Eric GRELIN est appelé aux fonctions de scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum requis pour la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire est atteint. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toutes décisions Ordinaires.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- le rapport spécial du Président,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,**
- **Quitus au Président,**
- **Approbation des charges non déductibles,**
- **Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025,**
- **Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,**
- **Questions diverses.**

La discussion générale est ouverte. Diverses observations sont échangées. Puis lecture est donnée du rapport spécial.

Finalement, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 648.527,67 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 3.545 € pour les amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI et autres amortissements non déductibles, et à 701 € pour la taxe sur les voitures des sociétés, ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter, comme suit, le bénéfice de l'exercice de 648.527,67 € :

• Résultat bénéficiaire de l'exercice		648.527,67 €
• Report à Nouveau 2025 CR		375.528,20 €
		1.024.055,87 €
• Distribution de dividendes	648.420,00 €	
• REPORT A NOUVEAU 2026..... CR	375.635,87 €	
	1.024.055,87 €	

L'Assemblée Générale constate que le dividende par action est de 321 € pour chacune des 2.020 actions composant le capital de la société.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, ce dividende brut, au profit des actionnaires personnes physiques, fait l'objet d'un prélèvement social de 18,60 %.

Selon les dispositions du code général des impôts, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,80 %.

Ce prélèvement constituera à ce taux forfaitaire, l'imposition définitive de la personne physique intéressée ou s'imputera, sur option expresse et irrévocable, sur l'impôt sur le revenu calculé au taux progressif avec l'abattement prévu par les textes.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du jour de l'assemblée.

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait par le Président sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes par action
AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.....	250,00 €
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.....	148,5148 €
AU TITRE DE L'EXERCICE 2024.....	178,2178 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Eb

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les associés concernés n'ayant pas participé au vote.

--*-*-*-*-*

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau et les Associés présents.

Eric GRELIN
Scrutateur

Bernard Jean-Philippe CABANE
Président

S.A.S. REF ARCHITECTURE
Associée
Représentée par son Président
M. Eric GRELIN

audit méditerranée

EXPERTISE COMPTABLE

RCS ANTIBES N° 333 313 690

SAS ABC ARCHITECTES ASSOCIES

1725 Route Départementale 6007

Bâtiment le "Krystal"

06270 VILLENEUVE LOUBET

Comptes annuels arrêtés au

31/12/2025

IMMEUBLE LES MIMOSAS • 19, RUE ALPHONSE 1ER • 06200 NICE • TÉL. : 04 93 83 86 36 • FAX : 04 93 72 16 38 • groupeaudit@auditmed.fr

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PACAC - SAS AU CAPITAL DE 160 000 € - R.C.S. NICE 332 678 481

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ARCHITECTES ASSOCIES** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 1725 Route Départementale 6007 06270 VILLENEUVE LOUBET — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 3 3 3 1 3 6 9 0 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	59 869	AG	20 876	38 993	46 978
	Fonds commercial	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	323 431	AU	285 047	38 384	34 212
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	16 000	BE		16 000	16 000
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	9 060	BI		9 060	2 864
	TOTAL (II)	BJ	**408 360**	BK	**305 923**	**102 437**	**100 055**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 499 078	BY	120 000	1 379 078	1 257 752
	Autres créances (3)	BZ	89 277	CA		89 277	101 604
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	305 036	CE		305 036	300 000
	Disponibilités	CF	875 585	CG		875 585	529 732
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	30 450	CI		30 450	13 976
	TOTAL (III)	CJ	**2 799 426**	CK	**120 000**	**2 679 426**	**2 203 063**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 207 787**	1A	**425 923**	**2 781 864**	**2 303 118**

certifié conforme

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 9 060 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SAS ABC ARCHITECTES ASSOCIES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 32 320)	DA	32 320	32 320
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 800	3 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	300 000	300 000
	Report à nouveau	DH	375 528	284 467
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**648 528**	**451 061**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 360 176**	**1 071 648**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 873	21 512
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	542 694	491 957
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 048	202 091
	Dettes fiscales et sociales	DY	735 696	443 909
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 377	72 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**1 421 688**	**1 231 470**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 781 864**	**2 303 118**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 071 258	1 219 876
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	419	464

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 781 864** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

 - un total produits de [redacted] euros
 - un total charges de [redacted] euros

 - dégage un résultat de [redacted] euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS ABC ARCHITECTES ASSOCIES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, dans le respect des principes comptables généraux, et en particulier du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan Comptable Général.

Ce changement concerne, notamment, la présentation des états financiers, la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la modification du plan de comptes.

Conformément aux dispositions réglementaires, le changement a été appliqué de manière prospective.

Ce changement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'exercice.

2. REGLES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

• Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les durées d'utilisation moyenne habituellement retenues sont les suivantes (en années) :

- 1 : Logiciel
- 5 à 10 : Installations générales, Agencements, Aménagements divers
- 5 : Matériel de transport
- 2 à 5 : Matériel de bureau
- 3 à 10 : Mobilier de bureau

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- **Créances et produits**

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte du risque de non recouvrement.

- **Dettes et charges**

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou charges à payer au passif du bilan.

- **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'achat. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Information sur la continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes 2025, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	59 869					59 869
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**59 869**					**59 869**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	114 781		16 000		3 659	127 122
	Matériel de transport	12 076					12 076
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	198 597		6 620		20 983	184 233
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**325 453**		**22 620**		**24 642**	**323 431**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16 000					16 000
	Prêts et autres immobilisations financières	2 864		6 196			9 060
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**18 864**		**6 196**			**25 060**
	TOTAL	**404 186**		**28 816**		**24 642**	**408 360**

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	12 891	7 985		20 876
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**12 891**	**7 985**		**20 876**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	112 607	1 196	3 659	110 144
	Matériel de transport	12 076			12 076
	Matériel de bureau, mobilier	166 558	17 253	20 983	162 828
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**291 241**	**18 449**	**24 642**	**285 047**
	TOTAL	**304 132**	**26 434**	**24 642**	**305 923**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros** (Règlement ANC 2022-06)		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	120 000			120 000
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**120 000**			**120 000**
	TOTAL GENERAL	**120 000**			**120 000**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 060	9 060	
	Clients douteux ou litigieux	144 000	144 000	
	Autres créances clients	1 355 078	1 355 078	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 381	12 381	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 530	45 530	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	31 365	31 365	
	Charges constatées d'avance	30 450	30 450	
	TOTAL DES CREANCES	**1 627 865**	**1 627 865**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	419	419		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	45 453	25 809	19 644	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	88 048	88 048		
	Personnel et comptes rattachés	198 575	198 575		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	147 791	147 791		
	Impôts sur les bénéfices	66 489	66 489		
	Taxes sur la valeur ajoutée	310 193	310 193		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 649	12 649		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	542 694	211 908	330 786	
	Autres dettes	9 377	9 377		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**1 421 688**	**1 071 258**	**350 430**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	47 910
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 505
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	496 179

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC ARCHITECTES ASSOCIES** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	284 467		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	451 061		Dividendes	ZE	360 000	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	375 528	
TOTAL I	ØF	**735 528**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**735 528**	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	221 743	276 050
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 103 949)	XQ	143 374	143 133
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	25 258	19 790
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	197 623	315 922
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**587 999**	**754 895**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	3 509	4 608
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	9Z	28 196	29 591
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**31 705**	**34 199**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	614 476	642 489
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	98 160	92 008
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *	ØB	1 053 616	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC			
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO			
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	864 699

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**228 277**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**419**
FRAIS BANCAIRE A PAYER	*419*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**24 596**
FOURN. FACT.NON PARVENUES	*24 596*	
Dettes fiscales et sociales		**203 262**
FRAIS A PAYER SALARIES	*3 694*	
FRAIS MARTINEZ	*70*	
DETTES PROVISIO.POUR CONG	*27 000*	
PERSONNEL AUT.CHARG.A PAY	*118 000*	
TAXE APPRENTISSAGE	*948*	
FORMATION CONTINUE	*6 638*	
AUTR.CHARG.SOC. A PAYER	*45 550*	
CHARGES A PAYER	*1 362*	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**688 852**
Autres créances clients		**652 451**
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	*652 451*	
Autres créances		**36 401**
INTERETS COURUS CAT	*5 036*	
DEBITEURS DIVERS	*31 365*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**30 450**
Charges d'exploitation		30 450	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**30 450**

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 020,00	16,0000	32 320,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**2 020,00**	**16,0000**	**32 320,00**

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés L'entreprise n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Les hypothèses de calcul sont les suivantes : départ à l'initiative du salarié, calcul pour salariés hors dirigeant, âge 65 ans taux act. 4.18% l'engagement s'élève à 64 984€.			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		10	
Professions intermédiaires			
Employés		4	
Ouvriers			
TOTAL		**14**	